



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

17 juin 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

17 juin 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

**OBJET :**

**Tarifs  
Restauration scolaire,  
Accueil périscolaire, Accueil  
de loisirs et Etude surveillée  
2021-2022**

Pour : 21  
Contre : 5  
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le : 28/06/2021

Publiée le : 28/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 23 juin à 20H00 le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM., Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX, Nicolas FOURNILLON,

**Étaient absents excusés :**

Alexa PELAGE donne pouvoir à Stéphanie MARTINS VIANA,  
Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Françoise BOUSSAT,  
Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS,  
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**Était absente :**

Laure CHENU

**TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE,  
ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS  
ET ETUDE SURVEILLEE  
2021-2022**

Madame Alexa Pelage, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et à l’enfance expose à l’assemblée que compte tenu de la période du Covid-19, les tarifs périscolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 aout 2021 n’ont pas été n’augmenté pour ne pas alourdir les dépenses des familles, dont certaines pouvaient être en difficultés financières.

Ainsi, suite à l’étude des coûts de structure, d’approvisionnement et d’encadrement, les tarifs périscolaires vont être réévalués à hauteur de (5%) à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Pour les années suivantes, les tarifs évolueront au minimum en fonction du coût de la vie.

Il convient donc de fixer les tarifs concernant la restauration scolaire, l’accueil périscolaire, l’accueil de loisirs et l’étude surveillée à partir de la rentrée de septembre 2021.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**CONSIDERANT** l’avis de la Commission scolaire du 09 juin 2021,

**CONSIDERANT** l’avis de la Commission Finances du 15 juin 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVE 21 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE (STEPHANE LE PECULIER, DANIELE PAGEARD, RODOLPHE WELSCH, STEPHANIE CHASSIN DE KERGOMMEAUX, NICOLAS FOURNILLON)**

- **FIXE** comme indiqué en annexe, les tranches de quotient familial, les tarifs de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, de l'étude, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- **PRECISE** que les tarifs :
  - pour l'année scolaire 2021-2022, ont été augmentés de 5 %, soit une augmentation de moins de 1% par an depuis 2015.
  - pour les années suivantes, seront ajustés chaque selon évolution du « coût de la vie ».
- **RAPPELLE** que les modalités, d'inscription, de paiement et de remboursement sont fixées par le règlement intérieur d'utilisation des restaurants scolaires, de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,  
Mariannick MORVAN



**RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PRE et POST SCOLAIRE- ACCUEIL DE LOISIRS**  
**TARIFS**

Applicables à compter du 01 septembre 2021 (base + 5%)

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1	2	3	4	5	6	7	8	Non fertois	Enseignants & Personnel Communal
	Inférieur à 200	De 200,01 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473	De 473,01 à 631	De 631,01 à 842	De 842,01 1122	sup à 1122,01		
<b>Restauration scolaire</b> Tarif repas / jour Tarif PAI / jour	1.58	2.00	2.42	2.84	3.26	3.68	4.10	4.52	7.35	4.98
	1.05	1.33	1.61	1.89	2.17	2.45	2.73	3.00	4.90	
<b>Accueil périscolaire</b> - de 07h00 à 08h30 - de 16h30 à 19h00 Gouter	0.48	0.55	0.61	0.67	0.74	0.80	0.86	0.92	1.40	
	en sus 0,25 € pour le gouter									
<b>Accueil de loisirs</b> - demi-journée sans repas - demi-journée avec repas - journées avec repas	3.15	3.63	4.12	4.60	5.08	5.57	6.05	6.53	10.5	
	5.25	6.08	6.91	7.74	8.57	9.40	10.23	11.06	17.85	
	8.4	9.71	11.03	12.34	13.65	14.96	16.28	17.59	28.35	
<b>Etude Surveillée (tarif à la soirée)</b>	1.26	1.47	1.68	1.89	2.1	2.31	2.52	2.73	5.25	

Tarifs en €